

une plus grande part de notre temps et de nos efforts communs — qui ne peuvent évidemment être illimités et dont nous faisons déjà un usage proche du point de rupture — à des questions telles que la convention relative aux armes chimiques, sur laquelle nous réalisons des progrès lents mais sûrs, la quasi totalité des États souverains nous ayant expressément demandé de redoubler nos efforts. C'est pour les mêmes raisons, Monsieur le Président, que je partage également les réserves de l'ambassadeur Von Stulpnagel au sujet de tout accroissement du nombre de questions dont nous sommes saisis. Sans aucun doute, il est d'autres problèmes d'importance auxquels la Conférence sur le désarmement pourrait prêter attention, mais non pas, dirais-je, avant d'avoir réussi à régler au moins quelques-uns de ceux dont elle s'occupe déjà.

J'aimerais maintenant, Monsieur le Président, m'étendre un peu plus sur trois points de notre ordre du jour qui intéressent particulièrement le Canada : les points 1, 4 et 5. Je ne dirai que quelques mots du point 1, à savoir l'interdiction des essais nucléaires. Sur ce sujet, chacun d'entre nous a déjà clairement fait connaître son opinion; en outre, c'est en fin de compte aux États dotés d'armes nucléaires qu'il revient de faire réellement avancer ce dossier. Ce sont ces États qu'il faut convaincre que l'adoption d'une interdiction complète des essais peut être favorable à leur propre sécurité nationale. Ils doivent aussi jouer un rôle de premier plan dans l'examen des possibilités concernant la mise au point de mesures de vérification susceptibles d'inspirer une confiance réelle à chacun d'entre nous. Pour cela, il importe que le dialogue bilatéral et l'expérience conjointe de vérification menés en ce domaine entre les États-Unis et l'URSS se poursuivent et débouchent sur l'adoption de nouvelles limitations en matière d'essais. Dans l'intervalle, les autres États qui, comme le Canada, appuient fermement une interdiction complète des essais, doivent favoriser ce processus dans toute la mesure de leurs moyens.

Il est un domaine dans lequel le Canada s'estime depuis de nombreuses années en mesure d'apporter une contribution de réelle importance, soit le domaine clé de la vérification. En décembre 1986, le gouvernement canadien a réaffirmé son engagement à cet égard, répondant à un rapport d'un

comité mixte de la Chambre des communes et du Sénat qui recommandait la mise au point de mesures adéquates de vérification comme moyen de renforcer le contrôle des armements, il a confirmé que, grâce aux travaux de l'Unité de recherche sur la vérification du ministère des Affaires extérieures, il ferait des propositions concrètes quant aux procédures de vérification. Beaucoup d'entre vous ont sans doute déjà pris connaissance de certains des nombreux documents de recherche et des études que nous avons publiés sur diverses questions.

Toujours à propos du point 1 de l'ordre du jour, je voudrais tout particulièrement rappeler la participation du Canada à l'expérience d'Échange international de données sismiques menée à la fin de 1984. Celle-ci a été suivie d'un atelier sur l'échange de données sur les formes d'ondes sismiques, tenu à Ottawa en octobre 1986. Depuis cette date, le ministère canadien des Affaires extérieures, de concert avec d'autres organismes publics du Canada, consacre une partie de ses ressources à la modernisation de l'ensemble sismologique de Yellowknife, de réputation internationale. Une fois qu'on aura réalisé le programme de modernisation, à la fin de 1989, cet ensemble constituera un centre d'études de premier ordre dont nous espérons qu'il servira de prototype pour la construction dans d'autres pays de stations qui permettront d'établir un réseau international de données sismiques.

L'année dernière, parlant de l'ensemble sismologique au cours d'une de mes interventions en séance plénière, j'ai annoncé que le Canada sera l'hôte à l'automne de 1989 d'un séminaire technique qui se tiendra à Yellowknife. Les membres du Groupe d'experts scientifiques (GES) seront alors invités à l'inauguration officielle de l'ensemble. À cette occasion, les conclusions de recherches effectuées par le Canada sur la vérification de l'interdiction des essais nucléaires seront examinées; les préparatifs de l'expérience d'échanges de données à grande échelle que coordonne le représentant canadien auprès du GES feront par ailleurs l'objet de discussions informelles. En fait, le représentant canadien présentera l'invitation aux membres du Groupe lors de leur prochaine réunion, qui doit avoir lieu les 16 et 17 mars.

Monsieur le Président, je ne voudrais pas abandonner le sujet de l'interdiction

complète des essais nucléaires sans dire quelques mots de la proposition visant à convoquer une conférence de modification du Traité sur l'interdiction partielle des essais, dans le but de parvenir d'une façon ou de l'autre à un accord sur l'élargissement de ce Traité à une interdiction complète. Certes, une telle conférence pourrait être réunie (les dépositaires ont déjà reçu au moins 30 des 38 demandes nécessaires). Mais à quoi bon ? Il est évident que le projet de modification ne recueillera pas l'assentiment de chacun des trois États dotés d'armes nucléaires qui ont initialement signé le Traité, comme il le faudrait pour qu'une quelconque modification entre en vigueur. En outre, toutes les puissances nucléaires de l'heure ne sont pas parties au Traité. C'est pour ces raisons, ainsi que pour d'autres tenant notamment à l'existence de questions difficiles non encore réglées — par exemple, celle de la vérification d'une interdiction complète des essais — que le Canada voit peu d'avantages à une telle entreprise. D'ailleurs, il reste convaincu que des négociations directes constituent le seul moyen pratique de parvenir à une interdiction complète et réellement vérifiable des essais nucléaires. Nous qui siégeons à la Conférence sur le désarmement, le mieux que nous puissions faire serait de nous entendre sur la création d'un Comité spécial. Nous pourrions prendre quelques mesures d'ordre pratique, et le Canada verrait avec faveur que nous commencions à œuvrer dans ce domaine, sur la base du mandat proposé par notre ancien collègue l'ambassadeur de Tchécoslovaquie, M. Vejvoda, tel qu'il est exposé dans le document CD/863 du 23 août 1988.

Permettez-moi maintenant, Monsieur le Président, de me tourner vers le point 5 de notre ordre du jour, à savoir la prévention de la course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique. Il nous semble que nos travaux sur ce point sont peut-être trop sélectifs. Étant donné l'importance de l'utilisation de l'espace pour le présent et pour l'avenir de l'humanité, nous devons évidemment réfléchir sérieusement à une question très vaste et quelque peu imprécise — le lien entre la sécurité internationale d'une part, l'utilisation de l'espace d'autre part. Les deux termes de cette relation, de même que la relation elle-même, méritent une étude approfondie.

Dans ce contexte, la sécurité internationale ne tient pas seulement à l'absence d'armes en tant que telles dans l'espace